



Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Collano RP 2910

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale:
Collano RP 2910

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange:
Colle pour bois
Réservé aux utilisateurs professionnels.
Utilisations déconseillées :
Aucune connue.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise:
Collano AG
Neulandstrasse 1
CH-6203 Sempach Station
+41 41 469 92 75
www.collano.com
Courriel:
sdb@collano.com
Révision:
25.09.2025
Version de la fiche de données de sécurité:
1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+41 41 469 92 75 (Mo - Do 8:00 - 12:00 / 13:00 - 17:00 MEZ/CET)
(Fr 8:00 - 12:00 / 13:00 - 16:00 MEZ/CET)
(+41 44 251 51 51 Tox Center)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

Classée conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP).

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Skin Irrit. 2; H315, Provoque une irritation cutanée.
Skin Sens. 1; H317, Peut provoquer une allergie cutanée.
Eye Irrit. 2; H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

Acute Tox. 4; H332, Nocif par inhalation.

Resp. Sens. 1; H334, Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

STOT SE 3; H335, Peut irriter les voies respiratoires.

Carc. 2; H351, Susceptible de provoquer le cancer.

STOT RE 2; H373, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger:



Mention d'avertissement:

Danger

Mention(s) de danger:

Provoque une irritation cutanée. (H315)

Peut provoquer une allergie cutanée. (H317)

Provoque une sévère irritation des yeux. (H319)

Nocif par inhalation. (H332)

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation. (H334)

Peut irriter les voies respiratoires. (H335)

Susceptible de provoquer le cancer. (H351)

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (H373)

Conseil(s) de prudence:

Générales:

Sans objet.

Précautions:

Ne pas respirer les vapeurs/brouillards. (P260)

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire. (P284)

Intervention:

EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. (P304+P340)

Consulter un médecin en cas de malaise. (P314)

Stockage:

Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. (P403+P233)

Élimination:

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale (P501)

Contient:

4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate, oligomeric reaction products with a -hydro-w-hydroxypoly(oxy-1,2-ethanediyl)

4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate, oligomers

diphenylmethane diisocyanate, isomères et homologues

Polymethylenepolyphenylene isocyanate-polypropylene glycol copolymer

Autre étiquetage:

EUH204, Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate est requise avant toute utilisation industrielle ou professionnelle.

2.3. Autres dangers

Autre:

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2023/707 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Note
4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate, oligomeric reaction products with a -hydro-w-hydroxypoly(oxy-1,2-ethanediyl)	N° CAS : 9048-57-1 N° CE: REACH: Polymer N° index :	25-40%	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319 Acute Tox. 4, H332 (ATE: 1,42 mg/L) Acute Tox. 4, H332 Resp. Sens. 1, H334 STOT SE 3, H335 Carc. 2, H351 STOT RE 2, H373	
4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate, oligomers	N° CAS : 25686-28-6 N° CE: 500-040-3 REACH: 01-2119457013-49-xxxx N° index :	10-15%	EUH204 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1B, H317 Eye Irrit. 2, H319 Acute Tox. 4, H332 Resp. Sens. 1, H334 STOT SE 3, H335 Carc. 2, H351 STOT RE 2, H373	
diphenylmethane diisocyanate, isomères et homologues	N° CAS : 9016-87-9 N° CE: 618-498-9 REACH: Polymer N° index :	10-15%	EUH204 Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319 Acute Tox. 4, H332 Resp. Sens. 1, H334 STOT SE 3, H335 Carc. 2, H351 STOT RE 2, H373	[3]
Polymethylenepolyphenylene isocyanate-polypropylene glycol copolymer	N° CAS : 53862-89-8 N° CE: 670-234-1 REACH: Polymer N° index :	10-15%	Skin Irrit. 2, H315 Skin Sens. 1, H317 Eye Irrit. 2, H319 Acute Tox. 4, H332 Resp. Sens. 1, H334 STOT SE 3, H335	

Le texte intégral des phrases H se trouve dans la rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées dans la rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

[3] Selon REACH, annexe XVII, la substance est soumise à des restrictions.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités:

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation:

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne blessée à l'air frais. Faites en sorte que le blessé reste sous surveillance. Prévenez les chocs en gardant le blessé au chaud et au calme. Pratiquez la respiration artificielle si la respiration s'arrête. En cas d'évanouissement; mettez le blessé en position latérale de sécurité Appelez une ambulance.

Contact cutané:

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec le produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

Contact visuel:

En cas de contact avec les yeux: Rincez aussitôt les yeux avec de grandes quantités d'eau (20-30 °C) jusqu'à ce que l'irritation cesse et continuez pendant au moins 5 minutes. Retirez les éventuelles lentilles de contact. Assurez-vous de bien rincer sous la paupière supérieure et sous la paupière inférieure. Si l'irritation persiste, contactez un médecin. Continuez de rincer pendant le trajet.

Ingestion:

Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure:

Sans objet.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effet sensibilisants : Le produit contient des substances qui peuvent causer des réactions allergiques au contact de la peau. La réaction allergique survient typiquement 12 à 72 heures après l'exposition à l'allergène et a lieu lorsque

l'allergène pénètre dans la peau et réagit avec les protéines. Le système immunitaire du corps considère les protéines chimiques comme des éléments étrangers et tente de les éliminer.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée:

Consulter immédiatement un médecin.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés : Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

Si le produit est exposé à de hautes températures, par exemple en cas d'incendie, de dangereux produits gazeux de décomposition peuvent être créés. Il s'agit de :

Les oxydes de nitrogène (NO_x)

Les oxydes de carbone (CO / CO₂)

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact.

Contactez Tox Info Suisse: 145 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7) pour plus de conseils.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évitez le contact direct avec le produit répandu.

Assurer une ventilation adéquate, en particulier dans les espaces confinés.

Évitez d'inhaler des vapeurs de produits répandus.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc. En cas de fuite dans l'environnement, prévenez aussitôt les autorités compétentes locales.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Contenez et collectez les déversements avec un matériau absorbant non combustible, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et placez-les dans un récipient pour les éliminer conformément aux réglementations locales.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact direct avec le produit.

Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Voir la rubrique 8 «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Les compatibilités en matière de conditionnement:

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Classe de stock:

Classe de stockage LK 6.1 (Composés toxiques)

Conditions de stockage:

Ne congelez pas!

Éviter la contamination et l'absorption d'humidité.

Sec, frais et bien ventilé

Matières incompatibles:

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

carbonate de propylène

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 25,5

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (ppm): 6

Valeur à court terme (15 minutes) (VLCT ou VLE) (mg/m³): 25,5

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (ppm): 6

Observations:

SSC = Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.

Valeurs limites d'exposition aux postes de travail: valeurs VME/VLE (remarques), risques physiques, contraintes physiques. (Référence 1903.f)

DNEL

Aucune information disponible.

PNEC

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Précautions générales:

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition:

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition:

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auxquelles il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques:

Ne pas faire recirculer l'air extrait contenant les substances.

La formation de vapeur doit être minimale et rester sous les valeurs limites actuelles (voir ci-dessus). Si l'aération n'est pas suffisante dans la pièce, l'installation d'un système local de ventilation est recommandée. Assurez-vous que les douches oculaires et les douches d'urgence sont clairement indiquées.

Suivez les précautions habituelles quand vous utilisez le produit. Évitez de respirer les vapeurs.

Mesures d'hygiène:

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement:

Assurez-vous que des matériaux de retenue se trouvent à proximité du poste de travail. Collectez les déperditions si possible au cours du travail.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités:

Les personnes déjà sensibilisées aux diisocyanates peuvent développer des réactions allergiques en utilisant ce produit. Il est conseillé aux personnes souffrant d'asthme, d'eczéma ou de réactions cutanées d'éviter le contact, y compris cutané, avec ce produit. Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (p.ex. de type A1 répondant à la norme EN 14387).

Utilisez exclusivement des équipements de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires:

Situation de travail	Type	Classe	Couleur	Normes
	Combinaison de filtres A2P2	Classe 2	Marron/Blanc	EN14387
Lorsque la ventilation du local est insuffisante	Aucune protection respiratoire n'est requise en cas de ventilation adaptée	-	-	-



Protection de la peau:

Recommandé	Type/Catégorie	Normes
Porter des vêtements de protection appropriés, par exemple une combinaison en polypropylène ou des	-	-



Recommandé	Type/Catégorie	Normes		
vêtements de travail spéciaux en coton/polyester.				
Protection des mains:				
Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Gants imperméables. Le choix d'un gant adapté dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre.				
Caoutchouc nitrile	0.4	> 480	EN374-2, EN16523-1, EN388	
Caoutchouc butyle	0,3	> 480	EN374-2, EN16523-1, EN388	
Caoutchouc naturel	0.4	-	EN374-2, EN388	
Protection des yeux:				
Type	Normes			
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166			

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique:

Pâte

Couleur:

Jaunâtre

Odeur / Seuil olfactif (ppm):

Caractéristique

pH:

Aucune information disponible.

Densité (g/cm³):

~1.3 (20 °C)

Viscosité cinématique:

~69230 mm²/s (20 °C)

Caractéristiques des particules:

Aucune information disponible.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation (°C):

Aucune information disponible.

Le point/l'intervalle de ramollissement (°C):

Aucune information disponible.

Point d'ébullition (°C):

Aucune information disponible.

Pression de vapeur:

Aucune information disponible.

Densité de vapeur relative :

Aucune information disponible.

Température de décomposition (°C):

Aucune information disponible.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C):

Aucune information disponible.

Inflammabilité (°C):

Aucune information disponible.

Température d'auto-inflammation (°C):

Aucune information disponible.

Limite d'explosivité (% v/v):

Aucune information disponible.

Solubilité

Solubilité dans l'eau:

Insoluble

n-octanol/coefficient d'eau (LogKow):

Aucune information disponible.

Solubilité dans la graisse (g/L):

Aucune information disponible.

9.2. Autres informations

D'autres paramètres physiques et chimiques:

Aucune information disponible.

Capacités oxydantes:

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réaction exothermique avec les amines et les alcools; en présence d'eau, dégagement de CO₂ entraînant une augmentation de pression dans les fûts fermés, d'où risque d'éclatement des fûts.

10.4. Conditions à éviter

Aucune connue.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne doit être produit.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit/composant	diphenylmethane diisocyanate, isomères et homologues
Méthode d'essai :	OCDE 403
Espèce :	Rat, mâle/femelle
Voie d'exposition :	Inhalation
Test :	CL50 (4 heures)
Valeur :	0.31 mg/L

Nocif par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit/composant	4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate, oligomeric reaction products with a -hydro-w-hydroxypoly(oxy-1,2-ethanediyl)
Méthode d'essai :	OCDE 404
Espèce :	Lapin
Valeur :	Effets nocifs observés (Irritant)

Produit/composant	4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate, oligomers
Méthode d'essai :	OCDE 404
Espèce :	Lapin
Valeur :	Effets nocifs observés (Irritant)

Produit/composant	diphenylmethane diisocyanate, isomères et homologues
Méthode d'essai :	OCDE 404
Espèce :	Lapin
Valeur :	Effets nocifs observés (Irritant)

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit/composant

4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate, oligomeric reaction products with a -hydro-w-hydroxypoly(oxy-1,2-ethanediyl)

Espèce : Lapin

Valeur : Effets nocifs observés (Légèrement irritant)

Produit/composant

4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate, oligomers

Méthode d'essai : OCDE 405

Espèce : Lapin

Valeur : Effets nocifs observés (Légèrement irritant)

Produit/composant

diphenylmethane dissocyanate, isomères et homologues

Méthode d'essai : OCDE 405

Espèce : Lapin

Valeur : Effets nocifs observés (Légèrement irritant)

Produit/composant

carbonate de propylène

Méthode d'essai : EPA OPPTS

Espèce : Lapin

Valeur : Effets nocifs observés (Modérément irritant)

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire

Produit/composant

4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate, oligomers

Espèce : Cochon d'Inde

Valeur : Effets nocifs observés (sensibilisant)

Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Sensibilisation cutanée

Produit/composant

4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate, oligomeric reaction products with a -hydro-w-hydroxypoly(oxy-1,2-ethanediyl)

Méthode d'essai : OCDE 429

Espèce : Souris

Valeur : Effets nocifs observés (sensibilisant)

Produit/composant

4,4'-Methylenediphenyl diisocyanate, oligomers

Méthode d'essai : OCDE 406

Espèce : Cochon d'Inde

Valeur : Effets nocifs observés (sensibilisant)

Produit/composant

diphenylmethane dissocyanate, isomères et homologues

Méthode d'essai : OCDE 429

Espèce : Souris

Valeur : Effets nocifs observés (sensibilisant)

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Susceptible de provoquer le cancer.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Produit/composant	diphenylmethane dissocyanate, isomères et homologues
Méthode d'essai :	OECD 453 - Combined Chronic Toxicity/Carcinogenicity Studies
Espèce :	Rat, mâle/femelle
Voie d'exposition :	Inhalation
Organe cible :	Poumon
Durée :	Aucune information disponible
Test :	CSENO
Valeur :	0.2 mg/m ³
Conclusion :	Effets nocifs observés

Produit/composant	diphenylmethane dissocyanate, isomères et homologues
Méthode d'essai :	OECD 453 - Combined Chronic Toxicity/Carcinogenicity Studies
Espèce :	Rat, mâle/femelle
Voie d'exposition :	Inhalation
Organe cible :	Poumon
Durée :	Aucune information disponible
Test :	CSENO
Valeur :	1 mg/m ³
Conclusion :	Effets nocifs observés

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Effets sur le long terme

Effets cancérogènes : Le produit contient des éléments qui sont considérés comme, ou sont avérés être, cancérogènes. Les substances peuvent être actives par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

Effets irritants : le produit contient des substances qui sont des irritants locaux en cas de contact avec la peau/ les yeux ou en cas d'inhalation. Il peut résulter du contact avec des produits irritants localement, que la zone de contact soit plus exposée à l'absorption de produits nocifs tels que par exemple les allergènes.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme ayant des propriétés qui provoquent des troubles hormonaux vis-à-vis de la santé.

Autres informations

diphenylmethane dissocyanate, isomères et homologues: La substance a été classée dans le groupe 3 par le CIRC.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Produit/composant	diphenylmethane dissocyanate, isomères et homologues
Méthode d'essai :	OCDE 203
Espèce :	Poisson, Danio rerio
Durée :	96 heures
Test :	CL50
Valeur :	> 1.000 mg/L

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Compte tenu des données disponibles pour le mélange, les critères de classification ne sont pas remplis.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Produit/composant	diphenylmethane dissocyanate, isomères et homologues
BCF:	< 14
Conclusion :	Aucun potentiel de bioaccumulation

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce mélange/produit ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien

12.7. Autres effets néfastes

Aucune connue.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

HP 4 - Irritant (irritation cutanée et lésions oculaires)

HP 5 - Toxicité spécifique pour un organe cible (TSOC)/toxicité par aspiration

HP 6 - Toxicité aiguë

HP 7 - Cancérogène

HP 13 - Sensibilisant

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale.

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Code CED:

Sans objet.

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5 Envv**	Autres informations :
ADR	-	-	-	-	-	-
IMDG	-	-	-	-	-	-
IATA	-	-	-	-	-	-

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation:

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Les jeunes de moins de 18 ans ne doivent pas être exposés au produit.

Les femmes enceintes et allaitantes ne doivent pas être exposées aux effets du produit. La prise en compte des risques et les mesures techniques à adopter ou l'aménagement du lieu de travail pour faire face à de tels effets nocifs doit donc être évaluée.

Demandes de formation spécifique:

L'utilisateur du produit doit avoir passé un examen particulier pour travailler avec des produits polyuréthane et époxy.

Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées:

Dangers pour la santé (H311, H312, H314, H332 ou H371), Seuil quantitatif = 20.000 kg

REACH, Annexe XVII:

diphenylmethane diisocyanate, isomères et homologues est soumis aux restrictions REACH (N° entrée 74).

Catégorie de danger pour les eaux (WGK): WGK 1

Autre:

Sans objet.

Sources:

RS 822.115.2 Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes du 4 décembre 2007 (Etat le 1er janvier 2013)

RS 822.111.52 Ordonnance du DEFR sur les activités dangereuses ou pénibles en cas de grossesse et de maternité (Ordonnance sur la protection de la maternité) du 20 mars 2001 (Etat le 1er juillet 2015)

RS 814.012 Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (Ordonnance sur les accidents majeurs, OPAM) du 27 février 1991 (Etat le 1er août 2019)

RS 814.610 Ordonnance sur les mouvements de déchets (OMoD) du 22 juin 2005 (Etat le 1er janvier 2020)

RS 814.610.1 Ordonnance du DETEC concernant les listes pour les mouvements de déchets du 18 octobre 2005 (Etat le 1er janvier 2018)

RS 814.81 Ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de substances, de préparations et d'objets particulièrement dangereux (Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques, ORRChim) du 18 mai 2005 (Etat le 1er janvier 2019)

RS 813.11 Ordonnance sur la protection contre les substances et les préparations dangereuses (Ordonnance sur les produits chimiques, OChim) du 5 juin 2015 (Etat le 1er avril 2020)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H204, Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

H315, Provoque une irritation cutanée.

H317, Peut provoquer une allergie cutanée.

H319, Provoque une sévère irritation des yeux.

H332, Nocif par inhalation.

H334, Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.

H335, Peut irriter les voies respiratoires.

H351, Susceptible de provoquer le cancer.

H373, Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

ds = les déchets spéciaux

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

EuPCS = Système européen de catégorisation des produits

FBC = Facteur de Bioconcentration

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

PRP = Le potentiel de réchauffement planétaire

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

sc = les autres déchets soumis à contrôle

scd = autres déchets soumis à contrôle qui nécessitent un document de suivi

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scénario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

vPvB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques pour la santé est conforme aux méthodes de calcul fournies par le Règlement (CE) n° 1272/2008.

Validé par

mum

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : CH-fr